

CAI EAS
C18F
10 MAI/98
DOCS c3



Hebdo Canada



Volume 6, N° 19
(Hebdomadaire)

le 10 mai 1978

Ottawa, Canada

Le Canada aide à préparer la voie menant à l'indépendance de la Namibie	1
Aide de la SEE aux exportations	2
Des locomotives pour la Tanzanie	2
Nomination du lieutenant-gouverneur du Québec	3
Claude Wagner nommé au Sénat	3
Collaboration franco-canadienne en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitation	3
"T'as bien un drôle de nom!"	4
Quatre provinces adoptent d'ores et déjà la pause-exercice	4
Étiquetage des aliments et maladies cardio-vasculaires	4
Cranberry Swamp livre son trésor	5
Indexation des pensions de retraite des employés du gouvernement	6
Fidèle revient, chaque année, le temps des impôts	6
De plus en plus de touristes français visitent le Canada	6
Un observatoire d'astronomie optique au mont Mégantic	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Le Canada aide à préparer la voie menant à l'indépendance de la Namibie

Les Sud-Africains ont accepté une proposition du Conseil de sécurité visant à donner l'indépendance à la Namibie. L'annonce a été faite, le 25 avril à New York, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, en conclusion d'un discours qu'il prononçait devant la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, au nom des gouvernements de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada, pays membres du Conseil de sécurité qui, depuis plus d'un an, sont engagés dans une initiative destinée à réaliser l'indépendance de la Namibie par le biais de l'application de la résolution 385 du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité. M. Jamieson a signalé que cette résolution comportait "l'approche la plus globale jamais adoptée par le Conseil pour trouver la solution désirée au problème namibien".

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rappelé que la résolution demande des élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies; l'établissement du dispositif nécessaire à l'intérieur de la Namibie pour superviser ces élections et des conditions permettant au peuple namibien de s'organiser politiquement; le retrait de l'administration illégale que l'Afrique du Sud maintient en Namibie et le transfert des pouvoirs au peuple namibien, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies; la libération de tous les prisonniers politiques namibiens; l'abolition de l'application de toutes les lois et pratiques entachées de discrimination raciale et politiquement répressives; et le retour inconditionnel de tous les Namibiens actuellement en exil pour des raisons politiques, c'est-à-dire prendre toutes les mesures pour s'assurer qu'ils puissent rentrer dans leur pays sans risque d'arrestation, de détention, d'intimidation ou d'emprisonnement.

Éléments essentiels de la proposition

M. Jamieson a décrit brièvement les éléments essentiels de la proposition des cinq pays en vue d'un règlement de la question namibienne: "Sur la base de la résolution 385, nous considérons que la clé du passage rapide à l'indépendance, dans des conditions acceptables pour la communauté internationale, est la tenue d'élections libres dans toute la Namibie considérée comme une seule entité politique, sous la supervision et le contrôle appropriés des Nations Unies. A cette fin, nous demandons que soit créée une imposante force des Nations Unies, à la fois civile et militaire, que nous avons appelée pour les besoins de la cause Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Ce groupe serait dirigé par un représentant spécial de l'ONU nommé par le Secrétaire général dont il relèverait. En collaboration avec l'administrateur général nommé par l'Afrique du Sud, le représentant spécial aurait comme tâche première de s'assurer que soient réunies toutes les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables. Il verrait ainsi à ce que toutes les mesures ou règlements répressifs soient abrogés, que toutes les libertés soient restaurées et que tous les prisonniers ou détenus politiques namibiens soient relâchés de sorte qu'ils puissent participer pleinement et librement au processus électoral.

"Des élections libres ne peuvent avoir lieu dans des conditions de répression, ni d'ailleurs dans des conditions d'insécurité et d'intimidation. D'ici à ce que la Namibie indépendante prenne en main sa propre sécurité, la communauté internationale doit insister pour que soient mis en oeuvre les moyens nécessaires pour faire respecter la loi et l'ordre et assurer la sécurité générale du territoire. C'est pourquoi la proposition demande la cessation complète de tous les actes d'hostilité. Elle prévoit de faire respecter la loi et l'ordre,

Le navigateur français Jacques Cartier (1494-1554), qui était parti à la recherche d'une route vers l'Asie par le nord du Nouveau-Monde, atteint Cap Bonavista (Terre-Neuve) le 10 mai 1534, vingt jours après avoir quitté Saint-Malo, sa ville natale. Poursuivant sa route le long des côtes du Labrador, il débarqua, le 24 juillet dans la péninsule de Gaspé et prit possession du pays au nom du roi de France, François 1er. On le surnomma le "découvreur du Canada".